

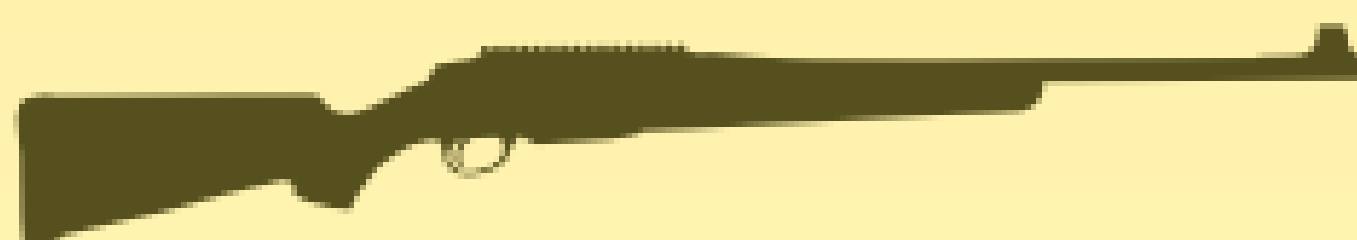


MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES TROUVÉES OU HÉRITÉES

DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE



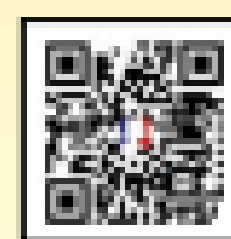
VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE ?
ON LES RÉCUPÈRE !
VOUS SOUHAITEZ LES CONSERVER ?
VENEZ LES DÉCLARER !

RENDEZ-VOUS DANS LES SITES DE COLLECTE D'ARMES À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

Ne prenez pas les transports en commun avec vos armes.

L'opération ne concerne pas les objets dangereux : munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm. Si vous en détenez, appelez votre préfecture pour organiser un enlèvement sécurisé.

Plus d'informations sur
interieur.gouv.fr/armes



Dans le département des Côtes-d'Armor, plusieurs sites de collecte sont mis en place afin de vous permettre de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer.

- Brigade de gendarmerie de Dinan, 14 Place Duguesclin, 22100 Dinan
- Brigade de gendarmerie de Loudéac, 3 avenue de Büdingen, 22600 Loudéac
- Commissariat de police de Lannion, 2 boulevard du Forlac'h, 22300 Lannion

Ces permanences sont assurées **de 9h à 17h** sans interruption et tous les jours.

